

Michel Balard

Université de la Sorbonne (Paris 1)

Les études menées sur l'expansion occidentale en Orient au Moyen Âge ont démontré le caractère national des implantations mercantiles. En Terre Sainte, les quartiers génois, pisans, vénitiens d'Acre sont nettement différenciés, isolés les uns des autres par de solides défenses et leurs habitants proviennent en majeure partie des métropoles qui en ont obtenu la concession. Dans les territoires ayant appartenu à l'empire byzantin, que ce soit en mer Egée ou en mer Noire, il en est de même. Les trois grands comptoirs génois d'Orient, Péra, Caffa et Chio sont majoritairement peuplés de Ligures — plus de 80% — tandis que les villes vénitiennes de Crète accueillent une population originaire de manière quasi exclusive de la Lagune.¹

Or les Catalans se distinguent des marchands italiens dans la mesure où ils n'ont pas obtenu — mais les ont-ils cherchés? — de comptoirs coloniaux bénéficiant d'une totale extra-territorialité. Certes, ils ont pu former des communautés assez bien individualisées dans le monde arabo-musulman, Égypte, Syrie mamlûke par exemple. Mais on ne les voit point obtenir des *basileis* ou des khans tatars un territoire urbain dont ils seraient les maîtres exclusifs et qui servirait de base à leur implantation commerciale. Le duché catalan d'Athènes, arraché de force à un empire byzantin à bout de souffle, ne saurait répondre à la définition d'un comptoir occidental dans le monde oriental. Dans cette situation, l'on pourrait imaginer que les hommes d'affaires catalans aient cherché par des accords entre nations marchandes à obtenir le libre accès aux grands établissements commerciaux italiens, qui jalonnent les grandes routes commerciales. Est-ce le cas aux XIII^e-XIV^e siècles, alors que s'ébauche l'expansion catalane en Orient et que s'exacerbent les conflits coloniaux, auxquels peu ou prou se trouvent mêlés les marchands catalans?

1. M. BALARD, *La Romanie génoise (XII^e-début du XV^e siècle)*, 2 vol., Gênes-Rome, 1978, BEFAR núm. 235, t. 1, p. 235-254 ; F. THIRIET, *La Romanie vénitienne au Moyen Âge*, Rome, 1958, p. 270-286; M. GALLINA, *Una società coloniale del Trecento. Creta fra Venezia e Bisanzio*, Venise, 1988, p. 16-30.

Jusqu'au début du XIII^e siècle, la présence catalane n'avait été qu'épisodique en Méditerranée orientale. La première expérience « coloniale » a eu pour cadre les Etats Francs de Syrie-Palestine, mais jamais Barcelone n'a pu y rivaliser avec les trois grandes républiques maritimes italiennes. Deux documents concernant des établissements ruraux du royaume de Jérusalem citent la présence de Catalans: parmi les trente-deux familles installées sur le territoire de Ramla-Lyddá, auxquelles l'ordre de Saint-Jean de l'Hôpital accorde quelques privilèges figure un Catalan, Petrus.² En 1156, les bourgeois de la Grande Mahomerie prêtent serment à Baudouin III et au patriarche de Jérusalem: parmi les 140 jureurs, on dénombre deux Catalans, Giribertus et Petrus, dont on ignore le lieu d'origine.³ Un certain Guglielmus de Catalogne intervient comme témoin dans plusieurs actes du comte de Tripoli. D'autre part, dans son étude du Livre des Assises des Bourgeois, J. Prawer note l'influence des *Usatges* de Barcelone sur la rédaction d'une assise concernant le déshéritement des parents: il est probable que le cas a pu se produire dans le royaume de Jérusalem, à propos d'un Catalan, et donner lieu à la rédaction d'une assise s'inspirant des coutumes de la partie mise en cause.⁴ Barcelone a pu obtenir, à l'exemple des autres villes marchandes, des privilèges commerciaux dans le royaume de Jérusalem, mais elle n'y a pas développé de noyau colonial, de communauté catalane permanente pouvant rivaliser avec les quartiers italiens. Enfin, il faut rappeler que le rabbin Moses ben Nahman, originaire de Barcelone, choisit de s'établir en 1267 à Jérusalem, où il compose son commentaire du Pentateuque et attire de nombreux étudiants à ses enseignements.⁵

Cette première expérience de diaspora a-t-elle porté ses fruits lorsque Génois et Vénitiens créent leurs réseaux d'affaires en Méditerranée orientale, appuyés sur quelques comptoirs appelés à un brillant avenir? En se limitant aux XIII^e et XIV^e siècles, on cherchera à voir l'importance numérique, l'activité des marchands catalans et, si possible, leurs rapports avec les autres communautés d'hommes d'affaires.

L'empire byzantin constitua le premier secteur d'expansion des Italiens. Dans le comptoir génois de Péra, où les Génois s'installent après 1267, quelques Catalans ont choisi de séjourner. L'un des plus notables est Nicolau Despalau qui fait rédiger son testament par le notaire Gabriele de Predono le 17 juillet 1281. Le texte nous montre ce marchand en relations d'affaires avec une communauté cosmopolite. À son chevet, un Lucquois, un Vénitien, un Messinois, un habitant de Vicenza, un Génois et un artisan d'origine inconnue. Le testateur est associé à un marchand de Bologne et est créancier de quatre autres Espagnols: Petrus Goxabis pour neuf hyperpères, Xamenus pour un hyperpère, Domingo pour six hyperpères et demi prêtés contre remise d'une cape et d'une épée en gage, Pietro de Navarre pour douze carats dus pour une

2. J. PRAWER, *Crusader Institutions*, Oxford, 1980, p. 120-121.

3. J. PRAWER, *Crusader Institutions*, p. 127.

4. J. PRAWER, *Crusader Institutions*, p. 457.

5. J. PRAWER, *Colonialismo medievale, Il regno latino di Gerusalemme*, Rome, 1982, p. 293.

tunique, une futaine et des braies. Les legs ne profitent guère aux institutions ecclésiastiques ou charitables de Catalogne: ils vont à des hôpitaux de Péra et d'Acre, ainsi qu'à l'église Sainte-Marie de Constantinople, où le testateur demande à être inhumé.⁶ Un second Catalan, Bernat, est entré au service du podestat génois comme trompette; il charge un Pisan de recouvrer une créance et de louer une maison qu'il possède à Péra, signe peut-être de son désir de revenir en Occident.⁷ Deux seuls contrats commerciaux sont conclus par des Catalans: Giacommino de Valence reçoit d'un Génois, Percivale di Arenzano, une commande de 30 hyperpères 18 carats, investis en deux pièces de drap, pour aller commercer dans l'empire byzantin, tandis qu'un certain Pericó de Castelló (« Petichonus de Castelions ») part en mer Noire avec une commande de quatre hyperpères, que lui a confiée un Barcelonais, Jaume, fils d'Andreu.⁸ Ce sont là des investissements bien modestes en comparaison de ceux que manient les membres des grands clans familiaux génois, en particulier les Zaccaria, présents à Péra dans les années 1280.⁹ Bien qu'un consulat catalan ait été établi à Constantinople dans les dernières décennies du XIII^e siècle, ce qui prouve l'existence d'une certaine communauté marchande, on n'en trouve nulle trace dans les actes notariaux génois de la fin du XIII^e siècle.¹⁰

Il semble bien que cette première présence catalane dans la colonie génoise ait connu un coup d'arrêt, au moment de l'arrivée de la Compagnie catalane dans l'empire byzantin. Les relations catalano-génoises avaient pourtant commencé selon les lois habituelles du commerce. Roger de Flor avait emprunté la somme importante de 20.000 hyperpères à des marchands génois de Péra, auprès desquels il avait aussi affrété les navires de transport pour sa petite armée jusqu'en Roumanie. A son arrivée, les Pérotes demandèrent naturellement à être remboursés. Une querelle éclata, suivie de rixes mortelles de part et d'autre, au point qu'un certain Rosso da Finale poursuivit les Catalans jusque sous les murs du palais des Blachernes. Le basileus Andronic II intervint pour éviter le pillage du quartier génois par les Catalans.¹¹ Après avoir pris la ville de Philadelphie, Roger de Flor et ses troupes, impayées, rassemblèrent quelques bateaux qui s'en allèrent piller Chio et d'autres îles égéennes. Les Génois de Péra, avertis que Frédéric III de Sicile préparait une flotte menaçante pour l'Empire, se rangèrent du côté

6. G. I. BRATIANU, *Actes des notaires génois de Péra et de Caffa de la fin du treizième siècle*, Bucarest, 1927, p. 102.

7. G. I. BRATIANU, *Actes des notaires...*, p. 139.

8. G. I. BRATIANU, *Actes des notaires...*, p. 112 et 148.

9. M. BALARD, *La Roumanie génoise*, t. 1, p. 235-236.

10. G. I. BRATIANU, *Recherches sur le commerce génois dans la mer Noire au XIII^e siècle*, Paris 1929, p. 104. Sur le premier consul catalan à Constantinople, en 1281, voir : Maria Teresa FERRER I MALLOL, « Sobre els orígens del Consolat de Mar a Barcelona el 1279 i sobre els còsols d'Ultramar a bord de vaixells. Un exemple de 1281 », *Anuario de Estudios Medievales*, 23 (1993), p. 141-150. Stephen BENSCH, « Early catalan contacts with Byzantium », dans P. CHEVEDDEN, D. KAGAY, P. PADILLA (ed.), *Iberia and the Mediterranean World of the Middle Ages. Studies in Honour of R.I Burns*, Leiden-New York: E. J. BRILL, I, 1995, p. 156-158. Daniel DURAN (CSIC de Barcelona) est en train d'étudier le consulat.

11. A. E. LAIOU, *Constantinople and the Latins. The Foreign Policy of Andronicos II 1282-1328*, Cambridge (Mass.) 1972, p. 135.

d'Andronic II et montrèrent à l'empereur le danger que faisait courir la Compagnie catalane. Ils mirent leur comptoir en état de défense et resserrèrent leur alliance avec Byzance, contrainte de requérir leur aide, surtout après l'assassinat de Roger de Flor par la garde alaine de Michel IX (30 avril 1305). L'expansion aragonaise en Méditerranée occidentale, au détriment des intérêts génois en Corse et en Sardaigne, pousse Gênes à contrecarrer les menées des Catalans dans l'empire byzantin et à aider le basileus à y faire face. Les chrysobulles de 1303 et de 1304 renforcent la puissance génoise dans l'Empire et ont comme contrepartie l'alliance décisive de Gênes avec Andronic II.¹² Une flotte génoise s'empare des bateaux de Berenguer d'Entença peu de temps après que des Catalans de Péra se furent efforcés d'envoyer des provisions à leurs compatriotes qui s'étaient emparés de Gallipoli. L'ambivalence de la politique génoise à l'égard des Catalans est alors à son comble: Gênes cherche à empêcher les Catalans de conquérir l'Empire, mais ne veut point encore rompre avec Jacques II, la Sicile et l'Aragon. De nouveau en 1306, Andronic II fait appel à la flotte génoise contre les Catalans, mais n'obtient rien, sinon une attaque infructueuse contre Gallipoli, où la Compagnie catalane s'était retranchée. Seule la pénurie alimentaire décide les Catalans à quitter la Thrace pour la Macédoine au cours de l'été 1307. Ce départ permet au basileus de se montrer plus ferme vis-à-vis de Gênes, obligée de tenir compte des plaintes de l'empereur dans le nouvel accord conclu avec celui-ci en 1308.¹³

L'insuffisance de la documentation ne permet pas de savoir si, dans les années suivantes, les Catalans ont pu occuper une certaine place dans le trafic de Constantinople et de Péra. La rivalité de plus en plus vive entre la Commune de Gênes et la couronne d'Aragon, rivalité qui débouche sur l'alliance des Catalans avec Venise lors de la bataille du Bosphore, n'est certainement pas un facteur favorable au développement des affaires. Tant dans les actes notariés de 1381-1382 que dans ceux de Donato di Chiavari, établi à Péra en 1389, aucun Catalan n'est mentionné.¹⁴ Les quatre registres de la Massaria de Péra, échelonnés de 1390 à 1402, ne citent que deux Espagnols, Johannes de Séville et Laurencius de Saragosa,¹⁵ encore n'est-il pas certain que ce dernier terme désigne Saragosse, mais plutôt Syracuse, comme l'a montré Laura Balletto.¹⁶ Il faut donc conclure que les conditions n'étaient pas très favorables aux affaires dans le comptoir génois de Péra. Si Pegolotti mentionne les Catalans astreints au paiement d'un *commerchium* au taux de 2%, comme les Florentins, les Siciliens et les Provençaux, il est caractéristique que

12. A. E. LAIOU, *Constantinople and the Latins...*, p. 147-157; M. BALARD, *La Romanie génoise*, t. 1, p. 62-64.

13. A. E. LAIOU, *Constantinople and the Latins...*, p. 183-185.

14. G. AIRALDI, *Studi e Documenti su Genova e l'Oltremare*, Gênes 1974, p. 31-110; M. BALARD, « Péra au XIV^e siècle. Documents notariés des Archives de Gênes », dans M. BALARD, A. E. LAIOU, C. OTTEN-FROUX, *Les Italiens à Byzance*, Paris, 1987, p. 9-78.

15. Archives d'Etat de Gênes (abrégé ASG), San Giorgio, Massaria Perae, 1390, f. 138v; 1391, f. 115r.

16. L. BALLETO, « Linee di traffico e toponomastica (Siracusa e Saragozza) », dans *Atti dell'Accademia Ligure di Scienze e Lettere*, XXXV, 1978, p. 3-11.

l'auteur de la *Pratica della Mercatura* ne mentionne ni la longueur des draps de Barcelone ni l'équivalence des mesures entre Constantinople-Péra et la Catalogne, alors qu'il donne cette équivalence pour Séville et Cadix.¹⁷ Il y a là confirmation qu'au XIV^e siècle les Catalans ne fréquentent guère les ports de la Corne d'Or.

Une situation identique se retrouve en mer Noire. Les actes de Kilia et de Licostomo de la seconde moitié du XIV^e siècle ignorent totalement les Catalans.¹⁸ Quelques-uns cependant se rencontrent à Caffa dès les premières décennies de la fondation du comptoir génois. En 1289, un certain Arnaldus Speratus est témoin d'un acte notarié instrumenté par Lamberto di Sambuceto. Un marchand nommé Berenguer de Terrés (« Terricio ») reçoit des sommes modiques d'un Génois, dont l'une pour un chargement d'alun confié à Bartomeu Desllor (« Bartolomeus de Lorio »). Une nef, la *Sanctus Iulianus*, patronnée par le Catalan « Bartolomé de Lovel » a relâché à Caffa. Son patron engage un marin de Trapani pour un voyage vers Messine et lui verse 10 hyperpères 15 carats, en présence d'un certain Pietro, qualifié d'interprète des Génois.¹⁹ En 1344, un marchand de Montpellier déclare par testament dicté à Caffa qu'il a prêté 7 *sommi* et demi d'argent à un Catalan Pericó « Pilliconus », mais il n'est pas certain que ce prêt ait eu lieu en mer Noire. Il a pour témoin Francesc Civeller (« Francischus Civallerius »), qualifié de *burgensis et habitator Caffe*, ce qui dénote une installation déjà ancienne dans le comptoir génois.²⁰ A la fin du XIV^e siècle, la communauté catalane reste bien modeste. En 1382 (« Stephanus ») de Valence reçoit une procuration d'un Arménien pour recouvrer une créance, et dans le registre de la Massaria de Caffa de 1386 l'on rencontre cinq Catalans qui côtoient sept habitants de Valence et un de Murcie.²¹ Ce nombre représente à peine 0,8% de l'échantillon de population que nous livre le gros registre de la Massaria. Tout se passe comme si la présence des Catalans n'était qu'épisodique et modeste dans les régions pontiques, où seuls s'affrontent les intérêts des deux plus puissantes républiques maritimes, Gênes et Venise. Mario del Treppo souligne à juste titre que les marchands catalans sont restés totalement étrangers à la ligne de navigation vers la Roumanie, la mer Noire et la Turquie.²² Leurs intérêts sont ailleurs: en mer Egée et surtout au long de la ligne qui va de Barcelone à Rhodes, Beyrouth et Alexandrie.

En mer Égée, Chio est la base principale du trafic génois, orienté vers Constantinople et la

17. F. B. PEGOLOTTI, *La pratica della mercatura*, éditée par A. EVANS, Cambridge, (Mass.), 1936, p. 52.

18. G. PISTARINO, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Chilia da Antonio di Ponzò*, Gênes, 1971; M. BALARD, *Gênes et l'Outre-Mer. Les actes de Kilia du notaire Antonio di Ponzò (1360-1361)*, Paris - La Haye 1981.

19. M. BALARD, *Gênes et l'Outre-Mer. Les actes de Caffa du notaire Lamberto di Sambuceto (1289-1290)*, Paris - La Haye, 1973, doc. núm. 275, 276 et 333.

20. G. BALBI, S. RAITERI, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Caffa e a Licostomo*, Gênes, 1972, doc. núm. 15, p. 43.

21. G. AIRALDI, *Studi e Documenti*, doc. núm. 40, p. 88; M. BALARD, *La Roumanie génoise*, t. 1, p. 267.

22. M. DEL TREPPO, *I mercanti catalani e l'espansione della Corona d'Aragona nel secolo XV*, Naples, 1971, p. 15.

mer Noire, d'une part, vers l'Anatolie turque d'autre part. Peu de documents ont subsisté à propos de la première occupation génoise de l'île, effectuée par les Zaccaria.²³ En revanche sous la domination de la Mahone depuis 1346, Chio est fréquentée par de nombreux marchands catalans, en relations d'affaires avec des Génois. Un différend entre Bernabò Dentuto, l'un des plus gros commerçants génois de la seconde moitié du XIV^e siècle, et un groupe de marchands catalans monopolise l'activité du notaire Giuliano de Canella au cours du printemps 1381. Juan Peres de Heya, patron d'une *cocha* d'une couverte, a chargé 157 cantares d'alun à Péra pour le compte de neuf marchands catalans, puis s'est rendu à Chio pour y prendre 594 cantares d'alun de Phocée, acheté par le Génois Bernabò Dentuto, lequel a échangé quelques cantares d'alun contre un chargement de savon. Mais, aux dires du patron, la navigation de la *cocha* est compromise par la négligence du Génois, chargé de recruter un pilote et de faire calfater les structures du navire exposées au risque de mer. Bernabò Dentuto proteste devant le notaire en faisant valoir qu'il a rempli ses obligations, qu'il a recruté le meilleur pilote alors disponible. Si le Catalan en trouve un meilleur, alors qu'on le recrute. Il reconnaît d'autre part qu'un Flamand, nommé Pierre Cholzat, a chargé à son compte 34 cantares d'alun sur la dite *cocha*, dont l'affrètement pour la moitié de la cargaison a été réglé par le Génois, à concurrence de 410 francs d'or — on remarquera ici l'utilisation exceptionnelle de la monnaie française — et de 315 ducats d'or. Cette affaire qui fait l'objet de six actes notariés²⁴ se conclut lorsque le podestat de Chio, le 25 mars 1381, interdit le départ de la dite *cocha*, comme de tout autre bâtiment génois, en raison sans doute des périls engendrés par le conflit vénéto-génois, non encore achevé.

Au même moment, le notaire enregistre un autre différend opposant cette fois deux marchands de Barcelone à deux patrons d'une *cocha* catalane d'une couverte.²⁵ Martí Vicens et Arnau Belenguer, propriétaires du navire, sont accusés par Jaume Salvador (« Salvatoris ») et Mateu Novell (« Matteo Novello ») de n'avoir pas respecté leurs obligations contractuelles, attestées par un acte d'un notaire barcelonais, lors d'un voyage de Barcelone à Thessalonique puis à Chio, au sujet d'un transport de cuivre. Les plaignants choisissent deux Génois, Francesco Malocello et Nicola de Guiso, comme arbitres de leur différend. Une semaine plus tard, est rendue la sentence arbitrale qui mentionne les marchandises chargées à bord et le trajet de la *cocha*. Les deux Génois décident que le navire pourra se rendre à Altoluogo puis à Alexandrie ou à Beyrouth pour porter une cargaison de cire et de cuir, dont le nolis est fixé à un demi ducat par cantare. Sur les autres marchandises, les plaignants acquitteront un nolis inférieur d'un sou de Barcelone par cantare à ce que paieront les autres marchands, alors que sur les perles, pierres précieuses et or qu'ils possèdent, ils ne paieront que pour les quanti-

23. B. GATTO, « Per la storia di Martino Zaccaria signore di Chio », dans *Bullettino dell'Archivio Paleografico italiano*, n.s., II, 1956, p. 325-345 ; M. BALARD, *La Romanie génoise*, t. 1, p. 119-122.

24. E. BASSO, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Chio da Giuliano de Canella (2 Novembre 1380 – 31 Marzo 1381)*, Athènes 1993, doc. núm. 62, 63, 64, 67, 70, 71.

25. E. BASSO, *Notai genovesi in Oltremare...*, doc. núm. 25, 32.

tés chargées à Barcelone. Sur le même navire, un homme d'affaires de Valence, « Bartolomeo Boleya », porte trois balles de crin de cheval que lui a confiées un Génois Luchino de Savignone.²⁶

Ces deux affaires montrent quels sont les intérêts commerciaux des Catalans en mer Égée. Ils participent, en association avec des Génois, au grand trafic de l'alun de Phocée et d'Anatolie vers les Flandres. A partir de Barcelone, ils emportent des matières premières et des métaux précieux vers l'Orient, faisant escale dans les ports les plus notables de la mer Égée, Thessalonique et Chio, avant de se rendre en Méditerranée orientale où Rhodes constitue pour eux une escale essentielle.

Quelques autres Catalans apparaissent fugitivement dans les actes notariés de Chio: des Juifs, comme un certain Salvus, qui se porte caution dans un acte conclu entre deux Ligures, comme Moises, qui accueille un notaire génois dans sa maison située dans le *castrum* de Chio, ou comme Benoit de Ologar, qui accorde un legs de 100 florins de Barcelone à une certaine Drueda.²⁷ En 1404, le Catalan Miquel Gombau (« Michael Gombaul ») acquiert auprès d'un Allemand, Andrea, deux esclaves bulgares, au prix de 35 ducats. Ce même marchand, habitant Catane, se plaint auprès du podestat de Chio d'un traitement fiscal défavorable, selon lui, et contraire aux accords conclus entre la Commune de Gênes et le roi de Sicile. Venu sur le navire de Martí Vicens, le même patron cité vingt-trois ans plus tôt dans l'affaire que nous avons évoquée, il a été contraint de payer un *commerchium* au taux de 2,25% à l'entrée et à la sortie du port de Chio, alors qu'il devrait être exempté de toute taxe. Le podestat affirme en revanche le caractère normal de cette imposition.²⁸ Les abords de Chio sont aussi menacés par des pirates catalans qui en 1394 se sont emparé de la *cocha* de Benedetto Cibo, et dont la présence en mer Égée conduit les patrons de navires génois à renoncer à un départ immédiat.²⁹ D'ailleurs les actes du notaire vénitien Nicola de Boateriis évoquent à plusieurs reprises les activités d'Hug de Llança (« Ugo Lançono ») de Barcelone, patron d'une galère pirate navigant en mer Égée.³⁰ À la fin du XIV^e siècle, comme l'attestent d'ailleurs les lettres adressées à Marco Datini par ses facteurs,³¹ la piraterie est un mal endémique, aggravé par les tensions entre Gênes et Barcelone pour la domination économique en Méditerranée occidentale. De tels conflits rejaillissent sur les trafics génois et catalans en Orient.

26. E. BASSO, *Notai genovesi in Oltremare...*, doc. núm. 41 et 42.

27. M. BALARD, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Chio da Donato di Chiavari (17 febbraio – 12 novembre 1394)*, Gênes, 1988, doc. núm. 30, p. 92; P. PIANA TONIOLO, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Chio da Gregorio Panissaro*, Gênes, 1995, doc. núm. 109, p. 157; A. ROCCATAGLIATA, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Chio (1453-54 - 1470-71)*, Gênes, 1982, doc. núm. 136, p. 239, et 139 p. 245.

28. P. PIANA TONIOLO, *Notai genovesi in Oltremare*, doc. núm. 86 et 94.

29. M. BALARD, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Chio*, doc. núm. 73, p. 203.

30. A. LOMBARDO, *Nicola de Boateriis, notaio in Famagosta e Venezia (1355-1365)*, Fonti per la storia di Venezia, sez. III, Archivi notarili, Venise, 1973, doc. núm. 59, p. 63, núm. 155, p. 155, et núm. 159, p. 167.

31. M. BALARD, *La Romanie génoise*, t. 2, p. 597-598.

La voie maritime vers Alexandrie et Beyrouth est essentielle dans le trafic catalan. Si Rhodes, où les chevaliers d'origine catalane sont nombreux dans l'ordre de l'Hôpital, occupe une position-clé dans l'organisation de ce trafic, les hommes d'affaires catalans ne négligent pas l'escale de Chypre qui, au temps des prohibitions pontificales du commerce avec les Sarrasins, constitue avec la Petite Arménie le point extrême de l'avancée des marchands occidentaux en Orient, avant que ceux-ci ne retrouvent la liberté d'accès à Beyrouth et à Alexandrie dans la seconde moitié du XIV^e siècle.

En Chypre, dès la fin du XIII^e siècle, les Catalans sont représentés par un consul, établi à Famagouste, Bartomeu Baster (« Bartolomeo Basterius »). On le voit intervenir en faveur de marchands catalans contre le patron d'une nef « Sant Nicolau », Ramon Marquet (« Marchetus ») de Barcelone, à propos d'un chargement de sucre endommagé lors d'un transport : c'est d'ailleurs là l'une des premières mentions de l'exportation de sucre chypriote.³² Une communauté influente d'hommes d'affaires catalans est établie à Famagouste dans les premières années du XIV^e siècle. Les actes de Lamberto di Sambuceto nous mettent en présence de Guillem Ginabreda, citoyen de Barcelone, qui paraît être un marchand de haut niveau. Au nom d'un de ses compatriotes, Guillem de Caliasi, il déclare devant Ramon Guerau (Guirardi) et Jaume Carbó (« Carbono »), eux aussi de Barcelone, avoir reçu des héritiers de Bernard de Villa une somme de 27 besants blancs.³³ Quelques mois plus tard, il apparaît comme témoin dans un acte de vente d'une taride, la « San Giacomo e San Martino », dont six carats sont cédés à un Pisan.³⁴ Le même jour, il acquiert quatre carats de ce bâtiment et accorde un prêt de 321 besants blancs à un citoyen de Pise, Zanus Lanfreduzus. Puis il conclut pour une durée de quatre mois une compagnie avec deux Vénitiens qui apportent une part de ce navire, pour une valeur de 2.000 besants blancs de Chypre et deux Génois qui investissent 5.000 besants blancs dans la dite compagnie.³⁵ Une autre société commerciale unit un Catalan Pere Beltran (« Pietro de Beltrame ») à un Génois et à un Crémonais.³⁶ En présence de quatre Barcelonnais, témoins de l'acte notarié, un Génois Pietro Albertengus reconnaît avoir reçu une somme provenant des biens de Guillem Satria de Barcelone, nocher décédé d'un navire catalan, somme qu'il promet de remettre sans faute aux héritiers du défunt à Gênes ou à Majorque.³⁷ Lamberto di Sambuceto nous fait encore connaître quelques Catalans, Bernat et Miquel Pol

32. M. BALARD, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (11 ottobre 1296-23 giugno 1299)*, Gênes, 1983, doc. núm. 151, p. 179-181.

33. V. POLONIO, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (3 luglio 1300 – 3 agosto 1301)*, Gênes, 1982, doc. núm. 95, p. 110.

34. V. POLONIO, *Notai genovesi in Oltremare...*, doc. núm. 354, p. 423.

35. V. POLONIO, *Notai genovesi in Oltremare...*, doc. núm. 355, p. 425, núm. 356, p. 427, et núm. 410, p. 489.

36. R. PAVONI, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (gennaio-agosto 1302)*, Gênes, 1987, doc. núm. 105, p. 133.

37. V. POLONIO, *Notai genovesi in Oltremare...*, doc. núm. 307, p. 368.

(« Polus »), témoins d'actes concernant d'autres communautés et un marchand catalan qui atteste que la nef de Pons Oliver (« Olivi »), se rendant à Alexandrie, a été prise par les galées du roi de Chypre en 1301.³⁸

Les informations, malheureusement très partielles que nous livre la documentation génoise, permettent néanmoins de caractériser l'activité des marchands catalans dans l'Outre-Mer génois aux XIII^e et XIV^e siècles. En Haute-Romanie —Constantinople et les régions pontiques— ne se rencontrent que des individualités très isolées dans les comptoirs génois: des hommes d'affaires qui se rendent dans la capitale byzantine, mais ne vont guère plus loin. Aux bouches du Danube, comme à celles du Don, les Catalans sont totalement absents. Sur les côtes de Crimée, seule Caffa en accueille quelques-uns, mais encore est-ce pour des affaires de faible ampleur. Ce vide de la documentation confirme donc pleinement les conclusions de Mario del Treppo, pour lequel la ligne de Constantinople et de la mer Noire a un intérêt très réduit pour les Catalans.³⁹

En revanche, leur activité se déploie surtout sur le grand axe maritime qui mène en Méditerranée orientale, avec des prolongements jusqu'à Chio et en Petite Arménie. C'est là que le commerce catalan prend tout son essor; ses caractéristiques ne sont guère différentes de celles du commerce génois: en direction de l'Orient, des matières premières, des draps et des métaux précieux nécessaires pour équilibrer la balance des comptes, dans celle de l'Occident de l'alun, des épices et sans doute des esclaves. A côté de Rhodes, Famagouste, point de rencontre de toutes les nations d'Occident, constitue une escale indispensable. C'est là que la communauté catalane s'organise sous la direction d'un consul, à une époque, il est vrai, où la ville n'est pas encore tombée au pouvoir des Génois, mais dépend totalement de l'autorité royale. Chio accueille également un grand nombre de Catalans s'intéressant au commerce de l'alun et recueillant de leurs associés génois les produits pontiques ou anatoliens. Privés de tout comptoir qui leur soit propre, les Catalans s'efforcent dans l'Outre-Mer génois de gommer les obstacles que l'impérialisme barcelonais dresse inévitablement dans les relations entre Gênes et la couronne d'Aragon. Les conflits, les actes de piraterie n'empêchent pas les affaires, mais seuls vraiment Chio et Famagouste voient se déployer au XIV^e siècle des bribes du réseau commercial catalan.

38. R. PAVONI, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (6 luglio – 27 ottobre 1301)*, Gênes, 1982, doc. núm. 2, p. 29-30, núm. 25, p. 33, et núm. 163, p. 201.

39. M. DEL TREPPO, *I mercanti catalani*, p. 15.